

CGV

UVAL parking et service voiturier

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations conclues entre (i) la société AMADELIS (ci-après « UVAL »), Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 851 713 107, dont le siège est situé à Paris (75008) au 78 Avenue des Champs Elysées, et (ii) toute personne, particulier ou professionnel, de plus de dix-huit ans et bénéficiant d'une pleine capacité juridique, (ci-après « Client ») visitant ou effectuant une réservation (ci-après la « Réservation ») de service de voiturier-parking et/ou de prestations de navette et/ou de lavage du véhicule (ci-après le « Service ») sur le site internet.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur la Plateforme et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

1. LE SERVICE

Le Service est proposé à tout Client, qu'il dispose ou non d'un compte client (ci-après le « Compte client »).

Le Client certifie qu'il est propriétaire, gardien et utilisateur dûment autorisé du véhicule de tourisme qu'il remet à UVAL et qu'il dispose des assurances, contrôle technique à jour et du permis de conduire en cours de validité, selon les conditions requises par la Loi.

Le Service, uniquement disponible après Réservation sur la Plateforme, est proposé sous la dénomination commerciale de l'enseigne UVAL et comprend :

- la prise en charge par un voiturier UVAL du véhicule du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après,
- le transfert du véhicule du Client par le voiturier jusqu'au parking d'UVAL où il sera stationné durant la période d'absence du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après,
- la prestation d'entretien et/ou de lavage du véhicule en cas de réservation de la prestation par le Client,
- la remise en main propre au Client de son véhicule à son terminal d'arrivée par un voiturier UVAL dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après.

L'ensemble des services, en ce compris les services additionnels mis en vente par UVAL, sont détaillés et décrits sur la Plateforme.

Toute personne désireuse de souscrire à tout ou partie de ces Services est tenue d'en prendre intégralement connaissance dans le détail avant tout ajout à sa Réservation. Le choix et l'achat d'un Service sur le Site Internet est de la seule responsabilité du Client.

Le Client est informé que les véhicules hors gabarit (i.e. longueur supérieure à cinq (5) mètres, largeur supérieure à deux (2) mètres ou hauteur supérieure à celle indiquée sur la Plateforme en fonction du lieu de prise en charge) sont susceptibles de ne pas être acceptés par les voituriers au moment de leurs prises en charge.

Sur certains aéroports ou gares, il est possible qu'UVAL sous traite le Service à un partenaire local sélectionné avec soin. Lorsque cela est le cas, le Client en est informé préalablement à son acte d'achat.

Lorsqu'un Client souscrit au Service sous-traité localement à notre partenaire local, celui-ci adhère alors aux CGV de ce partenaire local, disponibles sur le site du partenaire, et celles-ci s'appliqueront en lieu et place des CGV UVAL.

2. RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

- Pour effectuer une Réservation de service de voiturier-parking, le Client devra renseigner les champs obligatoires qui lui sont proposés et/ou créer son compte Client.
- Pour l'aller, le Client doit renseigner l'heure de prise en charge de son véhicule, et pour le retour son heure d'atterrissage ou d'arrivée en gare ainsi que le numéro de son vol ou de son train.
- La Réservation pourra être validée uniquement si les champs obligatoires sont intégralement renseignés et que le Client atteste avoir pris connaissance des présentes CGV et atteste les accepter sans réserve en cochant la case prévue à cet effet au moment de la finalisation de la commande.
- Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur l'adresse électronique qu'il aura communiquée, un email d'UVAL confirmant la prise en compte de sa Réservation. Cela déclenche immédiatement l'allocation d'une place de stationnement dans nos parkings, d'un voiturier pour la prise en charge du véhicule ainsi que pour la restitution.
- L'adresse électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par UVAL pour communiquer avec lui.
Le Client devra informer UVAL de tout changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone mobile et devra s'assurer de leur bon fonctionnement.
- A défaut d'information ou de notification contraire, l'adresse électronique du Client est considérée comme valable et tout email adressé par UVAL sur cette adresse électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client.
De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est valable et tout SMS adressé par UVAL à ce numéro de considéré comme mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte client et/ou lors de son identification. UVAL ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels (notamment tout retard à la prise en charge ou restitution) liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation.

Une utilisation du Site Internet frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par UVAL, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quant bien même UVAL aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte à UVAL devant les juridictions compétentes.

3. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

En acceptant les présentes CGV, le Client est informé, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L.221-5, L111-1, R.111- 1, L.111-2, R.111-2 et R.221-2 du Code de la Consommation, et en particulier :

- des caractéristiques essentielles du Service commandé, compte tenu du support de communication utilisé et du service concerné ;
- du prix du Service commandé et des éventuels frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, de la date ou du délai auquel UVAL s'engage à rendre le Service commandé ;
- des informations relatives à l'identité d'UVAL, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- des informations relatives aux options d'annulation ;
- de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- des informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- des informations relatives à l'éventuelle sous-traitance du Service auprès d'un partenaire local sélectionné par UVAL, et expressément nommé ;
- des moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne de commander sur la Plateforme emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le Client qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable à UVAL.

4. FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE VOITURIER PARKING

4.1 Disponibilité horaire du Service et demande de modification par le Client

Le Service de voiturier UVAL est disponible aux horaires indiqués sur le site internet. Pour toute demande de réservation en dehors de cette plage horaire, le Client doit soumettre sa requête auprès du service client d'UVAL qui se réserve le droit d'accepter ou non cette demande.

En cas d'arrivée du Client en dehors des horaires d'ouverture, UVAL se réserve le droit de refuser la prise en charge ou la restitution du véhicule du Client.

Le Client ne peut modifier le rendez-vous sans l'accord préalable d'UVAL ; il est tenu de respecter les horaires et assume toutes les conséquences d'une arrivée anticipée ou retardée au rendez-vous convenu. Le Client est tenu d'informer UVAL en cas de modification des dates et/ou horaires de son retour dès qu'il en a connaissance.

Si le Client souhaite modifier son horaire de prise en charge ou de restitution, il peut en faire la demande sur le site internet ou sur l'application mobile d'UVAL.

Si la demande de modification du Client intervient moins de quarante-huit (48) heures avant l'heure de prise en charge ou de restitution prévu à la réservation ou lors de toute autre mise à jour ultérieure de la réservation, des frais de gestion de neuf euros toutes taxes comprises (9 € TTC) devront être réglés pour valider la modification. Ces frais de gestion sont offerts si la demande intervient plus de 48h avant l'heure de prise en charge ou de restitution prévu à la réservation ou lors de toute autre mise à jour ultérieure.

UVAL se réserve en outre le droit de refuser toute demande de modification si cette dernière intervient moins de quarante-huit (48) heures avant l'horaire de prise en charge ou de restitution prévu à la Réservation ou lors de toute autre mise à jour ultérieure de la réservation. Dans ce cas, UVAL s'engage à proposer un horaire alternatif au Client le plus rapproché possible de l'horaire de prise en charge ou de restitution souhaité.

Si la modification des horaires du Client implique un allongement de séjour, le Client se verra facturer dix euros toutes taxes comprises (10€ TTC) pour chaque période de vingt-quatre (24) heures supplémentaire entamée.

Si la modification des horaires du Client implique une réduction du nombre de tranches de vingt-quatre (24) heures de stationnement réglés par le Client à la réservation, le Client ne pourra prétendre à quelconque remboursement et/ou réduction de prix.

4.2 Prise en charge du véhicule par UVAL et état des lieux

Le Client se présente à la date et à l'heure du rendez-vous fixé avec UVAL lors de sa Réservation et précisées dans l'email de confirmation reçu lors de la validation de la Réservation.

Dès l'arrivée du Client au point de rendez-vous, un voiturier UVAL procède à un état des lieux photographique du véhicule. Ce processus atteste de l'état du véhicule lors de son dépôt. Cet état des lieux permet à UVAL de répondre à d'éventuels litiges. Afin de permettre au Client de gagner du temps, le Client accepte expressément qu'UVAL effectue un état des lieux de l'état du véhicule après sa remise par le Client – avant tout déplacement – par le biais d'une prise de photos.

En cas de refus du Client d'effectuer l'état des lieux, UVAL se réserve le droit de ne pas accepter le véhicule en dépôt.

UVAL n'assume en aucun cas les effets personnels laissés par le Client à l'intérieur du véhicule à sa prise en charge ni les accessoires automobiles intérieurs ou extérieurs fixés au véhicule, par exemple les assistants à la conduite GPS, les coffre-toit ou les repose-vélo. UVAL ne saurait être déclaré responsable de tout vol ou bris de ces objets non nécessaires à la conduite ou au stationnement du véhicule, une fois le véhicule pris en charge.

Le Client confie les clés (sans porte-clés), la carte grise et l'attestation d'assurance de son véhicule à UVAL le temps de son séjour. Des photocopies de ces documents pourront être acceptées le cas échéant.

Le Client confirme que les éléments de sécurisation prescrit par la loi (triangle de signalisation et gilet jaune de sécurité) se trouvent à l'intérieur du véhicule conformément à la loi.

Le Client remet au voiturier UVAL le ticket de stationnement, éventuellement nécessaire au Client pour rejoindre le voiturier au point de rencontre de prise en charge.

Le Client devant se présenter à l'heure et au point de rendez-vous renseigné lors de la réservation, UVAL n'est pas responsable du délai de stationnement préalable à l'heure de rendez-vous renseignée et ne pourra en conséquence pas en supporter les coûts. Le Client

devra donc transmettre un ticket de stationnement valable et acquitté à l'heure de prise en charge convenu dans la Réservation en laissant un délai minimum raisonnable de validité au voiturier pour déplacer le véhicule. En cas de non-prise en charge par le Client des frais préalables à l'heure de prise en charge, ces derniers pourront lui être facturés

Dans l'hypothèse où le Client aurait, après le dépôt de son véhicule, oublié des effets personnels dans le véhicule qu'il aimerait récupérer avant son départ, UVAL ne garantit pas de pouvoir les lui restituer ou ramener le véhicule. Dans l'hypothèse où UVAL y parvient, des frais additionnels de neuf euros toutes taxes comprises (9 € TTC) pourront lui être facturés pour cette prestation.

Le Client devra veiller à enlever ou désactiver son badge télépéage ou la reconnaissance par plaque d'immatriculation pour ne pas se voir facturer indûment des frais de stationnement au dépose-minute ou dans un de nos parkings. UVAL ne pourra être tenu responsable desdites facturations

Le voiturier UVAL transfère le véhicule du client au parking UVAL situé à proximité du lieu de prise en charge et y stationne le véhicule jusqu'au retour du Client.

4.3 Stationnement du véhicule

UVAL assure la garde du véhicule dans un lieu clos et sécurisé.

Le Client autorise UVAL, pour les besoins de la gestion des places de parking, à garer le véhicule et à le déplacer si besoin.

UVAL décline toute responsabilité en cas de dommage ou détérioration constatée sur le véhicule à sa restitution pouvant résulter de cas de force majeure tels que des conditions météorologiques lors du stationnement (pluie, variation de températures, orages, grêle, etc.) ou des animaux (moucheron, excréments d'oiseaux, etc.)

4.4 Restitution du Véhicule au Client

Pour récupérer son véhicule, le Client doit contacter le voiturier UVAL au numéro qui lui a été communiqué dans l'email de confirmation de réservation et depuis le téléphone mobile renseigné dans son compte client.

Le voiturier UVAL achemine le véhicule du Client au point de rendez-vous indiqué dans l'email de confirmation de réservation et procède à la remise des clés au Client après avoir confirmé son identité.

En signant la restitution de son véhicule sur l'application mobile du voiturier UVAL et à défaut de réserve ou réclamation expressément émises lors de la restitution de son véhicule par le voiturier, le Client reconnaît avoir récupéré son véhicule à l'heure exacte de signature et dans le même état que lors de sa prise en charge par UVAL. En cas de litige, le Client et UVAL se référeront à l'article 6.3 ci-après.

UVAL décline toute responsabilité si une dégradation quelconque venait à être constatée par le Client après qu'il ait signé la restitution de son véhicule et/ou sans la présence du voiturier qui le lui a restitué.

4.5 Annulation – résiliation anticipée

Le Client peut annuler sa Réservation à tout moment depuis le site internet UVAL, l'application mobile, ou en contactant le support client pendant ses horaires d'ouverture. Le remboursement de sa commande et les frais éventuellement appliqués dépendent alors de l'option annulation souscrite ou non lors de la passation de commande.

Parmi les prestations optionnelles, UVAL propose au Client de souscrire à une prestation appelée « option annulation ». Cette option permet au Client de bénéficier des conditions particulières suivantes en cas d'annulation de sa Réservation :

- Si l'annulation de la Réservation est effectuée plus de vingt-quatre (24) heures avant le départ, le Client est remboursé intégralement de sa Réservation.
- Si le Client n'a pas souscrit à la prestation appelée « option annulation » ou qu'il annule la prestation moins de vingt-quatre (24) heures avant l'horaire de prise en charge prévu à la Réservation, l'intégralité du montant de la commande sera retenue et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

UVAL se réserve le droit d'annuler la prestation réservée par le Client jusqu'à la veille de sa prise en charge à 23h59 au plus tard sans autre dédommagement que le remboursement intégral de sa Réservation.

Si l'annulation de la Réservation par UVAL intervient le jour même de la prise en charge, UVAL s'engage à rembourser le Client à hauteur des frais qu'il aura engagé pour accéder à la gare ou l'aéroport en substitution de la prestation réservée chez UVAL et dans la limite de 15€ par tranches de vingt-quatre (24) heures prévues à la Réservation. Pour obtenir un remboursement en cas d'annulation le jour même de la prise en charge, la demande doit être transmise et motivée à contact@uvalpark.fr et sera traitée dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de cet email.

5. PRIX ET REGLEMENT

5.1 Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet, l'application mobile ou tout tiers distributeur sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

UVAL se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Le prix est calculé par tranche de vingt-quatre (24) heures à partir de l'heure de rendez-vous avec le voiturier UVAL et jusqu'à la remise des clés par le voiturier UVAL à son retour. Chaque nouvelle journée entamée est due quel que soit la cause du retard du client, dépendante de sa volonté ou non. La journée supplémentaire est facturée dix euros toutes taxes comprises (10€TTC).

Les prix du site sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. française de vingt (20%). Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le site d'UVAL, à la date stipulée par le décret d'application s'y référant.

Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Aussi, si des

prestations optionnelles sont réservées par le Client au moment de la prise en charge du véhicule, UVAL encaissera le montant de ces prestations avant le retour du Client sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués par UVAL et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la Réservation.

5.2 Règlement

Les Réservations sur la Plateforme sont payables comptant et en totalité au jour de passation de la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL de cryptage de la saisie et de la transmission des données bancaires. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation n'est pas validée et n'est donc pas prise en compte.

La facture correspondant à la Réservation initiale du Client sera datée de la date du séjour et sera adressée au Client dans son espace en ligne après notification par mail. Toute modification ou ajout de services nécessitant une régulation tarifaire donnera lieu à une facture complémentaire. Cette nouvelle facture sera disponible dans le compte du client dès validation de la modification ou de l'ajout de services. Le client peut, sur simple demande auprès du Service clients, se voir remettre un exemplaire digital de la facture.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge d'UVAL à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

UVAL ne procédera pas à la fourniture des services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions indiquées ci-dessus, et n'est pas effectivement encaissé sur son compte bancaire.

UVAL se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait à ses yeux une quelconque forme de risque.

6. RESPONSABILITE D'UVAL

6.1 Utilisation du Site Internet

UVAL n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet ou de ses applications mobiles et à leur disponibilité continue.

Les outils de Réservation sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de leur maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, UVAL ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité de ses outils de Réservation.

6.2 Service fourni par UVAL

L'activité exercée par UVAL est assurée par des compagnies d'assurance notoirement solvables couvrant les risques liés à son activité conformément à la législation en vigueur.

Après signature de l'état des lieux et jusqu'à restitution du véhicule à son propriétaire, UVAL couvre toute dégradation non constatée sur l'état des lieux aller du véhicule et sous conditions qu'elle ne résulte pas de l'état antérieur du véhicule.

Par ailleurs et en tout état de cause :

- Compte tenu de la difficulté à détecter les dommages inférieurs à 1cm de long ou de diamètre – rayures superficielles, bosses ou enfoncements – sur la carrosserie et la possibilité qu'ils deviennent visibles avec le changement de météo pendant le transport, le stationnement ou le nettoyage du véhicule entre autres choses, UVAL décline toute responsabilité en ce qui concerne ce type de dégradation.
- UVAL exclut également de sa couverture assurantielle les jantes et les éléments pneumatiques du véhicule dont l'état d'usage (notamment usure normale, dégonflement ou gomme lisse) est impossible à vérifier à la prise en charge du véhicule compte-tenu du temps imparti pour effectuer l'état des lieux et du matériel disponible pour l'effectuer.
- UVAL décline toute responsabilité en cas de bris de glace impactant les surfaces vitrées du véhicule (pare-brise, lunette arrière et vitres latérales) qui résulte d'un usage normal du véhicule ainsi que toute panne mécanique ou électronique.
- UVAL exclut également de sa couverture assurantielle l'intérieur du véhicule en raison de l'impossibilité de photographier l'intégralité de l'habitacle lors de l'état des lieux.
- Le client s'engage à confier un véhicule sans défaut de fonctionnement y compris les défauts non visibles, type défauts mécaniques ou pouvant mettre en danger la vie du conducteur (frein à main défaillant, pneumatiques n'étant pas en état de rouler, boîte de vitesse défectueuse, etc). Le fait de communiquer ces informations au voiturier ne décharge pas le client. Le client est tenu de remettre un véhicule conforme avec la réglementation en vigueur. En cas de dysfonctionnement du véhicule connu par le client, pouvant entraîner une casse ou une panne, UVAL ne peut être tenu pour responsable.

Les véhicules de nos clients sont assurés sans franchise pour le Client à hauteur de 80 000€ (quatre-vingt mille euros) maximum pour un véhicule de 1^{ère} catégorie. Les garanties acquises comprennent la responsabilité civile automobile, la défense pénale et recours suite accident, le vol et tentative de vol, l'incendie, les dommages tous accidents sauf exclusions listées ci-avant ainsi que les catastrophes naturelles.

Les voituriers UVAL ne sont pas habilités à transporter une quelconque personne dans le véhicule du Client pendant son convoiement vers et depuis les parcs de stationnement.

Il est expressément convenu que les retards non imputables à UVAL liés à des difficultés imprévues de circulation (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.) n'ouvrent droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit.

6.3 Litige sur l'état du véhicule lors de sa remise au Client

En référence à l'article 4.4, si le Client identifie lors de la reprise de son véhicule des dégradations sur ce dernier, il notifie ces dégradations au voiturier UVAL en charge de sa restitution. Le voiturier UVAL constate avec le Client les dégradations signalées et établit un rapport d'incident qui définit sans réserve le périmètre de la réclamation. Le voiturier procède également à la photographie des dégradations signalées. Ce rapport d'incident est contresigné par le Client et le voiturier UVAL.

La création d'un rapport d'incident par le voiturier déclenche alors la procédure suivante :

- Dans les soixante-douze (72) heures ouvrées suivant la restitution de son véhicule, UVAL contacte directement le Client sur l'adresse email renseignée lors de sa Réservation et lui demande de régler en ligne un dépôt de garantie de vingt-euros (20€) pour les frais de gestion de cette réclamation. Ce dépôt de garantie est une empreinte de carte bancaire sécurisée qui ne sera en aucun cas débitée si la responsabilité d'UVAL est engagée
- Sans paiement de la part du Client du dépôt de garantie dans les quinze (15) jours ouvrés suivant l'envoi de cet email, UVAL décline toute responsabilité sur l'objet de la réclamation.
- A réception du dépôt de garantie et des documents complémentaires demandés au Client (i.e. une copie de la carte grise, des photographies supplémentaires du dommage faisant l'objet de la contestation) pour compléter le rapport d'incident émis par le voiturier, UVAL s'engage à revenir vers le Client par email dans un délai de cinq (5) jours ouvrés maximum.
- Ce délai doit permettre à UVAL d'effectuer un état des lieux contradictoire entre celui effectué à la prise en charge du véhicule et celui effectué à sa restitution. Si ce dernier révèle que le véhicule a été endommagé entre sa prise en charge et sa restitution, UVAL propose au Client soit un dédommagement financier soit de faire réparer son véhicule gratuitement dans un garage partenaire situé dans un rayon de dix (10) kilomètres du lieu de dépôt du véhicule lors de la Réservation objet du litige (aéroport ou gare). Dans ce cas, aucun frais de dossier ne sera facturé et le dépôt de garantie cité ci-avant ne sera pas encaissé par UVAL.
- S'il est constaté que les dégradations signalées font partie des exclusions mentionnées aux articles 4.2, 4.3, 4.4, 6.2 ci-dessus, UVAL informe le Client qu'aucun dédommagement ne sera proposé. Dans ce cas, aucun frais de dossier ne sera facturé et le dépôt de garantie ne sera pas encaissé par UVAL.
- Si l'état des lieux contradictoire permet de constater que la réclamation porte sur un dommage déjà présent au moment de la prise en charge du véhicule, UVAL n'ouvrira aucune procédure de dédommagement et encaissera le dépôt de garantie pour le règlement des frais de dossier afférents à cette réclamation.

6.4 Cas particulier

Si le voiturier UVAL est dans l'incapacité d'acheminer le véhicule du Client au lieu de rendez-vous (problème de démarrage, batterie défectueuse, pneu dégonflé, problème mécanique divers), il en avertit le Client dès que possible et invite celui-ci à se rendre au lieu de stationnement de son véhicule.

Avec l'accord préalable du Client à son voiturier responsable de la restitution de son véhicule, UVAL s'autorise toutefois à démarrer le véhicule au moyen de câbles de démarrage dans le cas du déchargement de la batterie pendant son gardiennage.

Le cas échéant, le Client est dans l'obligation d'organiser au plus vite le dépannage de son véhicule sauf si la responsabilité pleine et entière d'UVAL est avérée. Dans le cas où cette responsabilité lui incombe, UVAL s'engage à assurer le dépannage et la réparation du véhicule et à mettre à disposition du client un véhicule de courtoisie le temps escompté.

UVAL se réserve le droit de mandater un expert automobile sous sept (7) jours ouvrés pour confirmer ou infirmer sa responsabilité éventuelle.

6.5 Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité d'UVAL ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas d'événements présentant les caractéristiques de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil et de la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

6.6 Limitation de responsabilité

UVAL ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

6.7 Verbalisation du véhicule au cours de la réservation

Si une infraction au Code de la Route est constatée pour le véhicule, alors qu'il était sous la responsabilité d'UVAL :

- en cas de contrôle par les forces de l'ordre directement sur la voie publique : le procès-verbal et l'amende seront directement adressés au voiturier, qui honorera ses responsabilités.
- en cas de vidéo-verbalisation par caméra ou radar, un avis de verbalisation sera directement adressé au propriétaire du véhicule par courrier. N'étant pas notifié de l'infraction en amont de cet envoi, **UVAL ne pourra être tenu responsable d'un manque d'information préalable à cet égard.**

En cas de réception d'un tel avis de verbalisation, nous vous invitons à nous transférer par email, à contact@uvalpark.fr :

- L'avis de verbalisation entier scanné ou photographié **en entier** et de manière **parfaitement lisible**
 - La notice de paiement jointe
- UVAL procédera à une vérification des date et heure de verbalisation, de l'immatriculation du véhicule et les heures et dates de prise en charge du véhicule afin de déterminer sa responsabilité.

Une fois la responsabilité d'UVAL établie, nous engagerons les démarches nécessaires au règlement de l'amende (et de l'éventuel retrait de point) et vous ferons parvenir les documents en attestant.

7. DROIT DE RETRACTATION

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours, à compter de la réception par le Client de l'accusé de réception de sa Réservation, sous la forme d'un email de confirmation. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Service UVAL est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date et heure prévisionnelles de prise en charge aller du véhicule du Client telles qu'indiquées dans la Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service UVAL peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes Conditions Générales de Vente UVAL par une case à cocher.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service UVAL est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément.